



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 10 décembre 2018 a adopté le règlement numéro 2018-101 intitulé :

«RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS »

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui et peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint-Lucien aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Lucien, ce 14 décembre deux mil dix-huit.


Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

bureau municipal, 5280, 7e rang à Saint-Lucien
église 5250, 7e rang à Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 décembre 2018.


Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier